



# Déchèterie de Mies

**A partir du 1er mars 2021 :**

**Nouveaux horaires d'ouverture :**

Dimanche	FERMÉ	
Lundi	FERMÉ	
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	FERMÉ	13h30-17h00
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	FERMÉ	13h30-17h00
Samedi	9h00 - 17h00 (non-stop)	

**Cet horaire reste valable toute l'année**

**Suppression de la collecte des plastiques :**

En l'absence de solutions de recyclage, le compacteur à plastique mélangé sera mis hors service.

**Seules les bouteilles en PET et autres flaconnages continueront à être collectés à la déchèterie.**

**Application stricte des règles suivantes :**

- Déchet encombrant = tout objet qui ne peut pas être mis dans un sac taxé de 110 litres
- Limite journalière de 1m<sup>3</sup> tous dépôts confondus
- Présence du détenteur du badge obligatoire lors de tout déchargement fait par un mandataire

**Merci de vous conformer aux indications de notre personnel ☐ ☐**

# Quelques rappels

**Covid 19 : le port du masque est obligatoire sur la plate-forme de la déchèterie** pour votre protection et celle des autres utilisateurs et de notre personnel.

**Règle pour les entreprises** : Un badge délivré à une entreprise ayant son siège à Mies ne donne droit qu'au dépôt de déchets assimilables aux déchets des ménages dans leur qualité ou dans leur quantité. **Les déchets liés aux activités propres de l'entreprise sont à éliminer par des entreprises spécialisées.**

**Les matières incinérables et non-recyclables** suivantes ne sont notamment **pas acceptées** à la déchèterie et sont **à éliminer dans les sacs taxés**:

- Déchets composites, tels que berlingots en carton plastifié (lait, jus etc.), emballages de chips et de bonbons
- Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires et barquettes de viandes, poissons, mets préparés et légumes
- Papiers et cartons souillés tels que mouchoirs, papier ménage cartons de pizza
- Couches-culottes, serviettes, lingettes et tampons hygiéniques, brosses à dents, éponges, coton-tiges
- Textiles et chaussures hors d'usage
- Sacs d'aspirateur, balayures et autres déchets de nettoyage tels que bris de vaisselle et de verre, de vitres ou de miroirs
- Résidus d'os, carcasses, arrêtes et restes de repas
- Matériaux d'emballage tels que chips et mousse de calage

**A noter que les sacs taxés ne sont en aucun cas acceptés à la déchèterie !**

**Nous vous remercions de respecter ces règles dans l'intérêt de toutes et tous**



**La Municipalité**